

# Communiqué de presse



20 Situation économique et sociale de la population

N° 0351-0812-20

Statistique de l'égalité pour les personnes handicapées

# Les personnes handicapées participent largement à la vie professionnelle et sociale mais moins que le reste de la population

Neuchâtel, 01.12.2008 (OFS) – A l'occasion du 3 décembre, journée internationale des personnes handicapées, l'Office fédéral de la statistique (OFS) rend public un premier set d'indicateurs concernant l'égalité pour les personnes handicapées. Il s'agit des premières informations diffusées par l'OFS sur ce thème. Les personnes handicapées participent assez fortement au marché du travail mais clairement moins que le reste de la population (64% contre 84%) et craignent davantage pour leur emploi. Au total, environ un million de personnes vivent en Suisse avec un problème de santé qui les handicape plus ou moins fortement.

#### Accès au monde du travail

L'accès au monde du travail est un point essentiel de la Loi sur l'égalité. Les personnes handicapées en âge de travailler (15-64 ans) participent assez fortement au marché du travail mais moins que les non handicapées (64% contre 84%). Cet écart relève à la fois de barrières à l'emploi et d'incapacités objectives à travailler sans qu'on puisse, à ce stade, estimer la part des unes et des autres. Les personnes handicapées qui ont un emploi craignent davantage que les personnes non handicapées de le perdre et de ne pas pouvoir retrouver un poste comparable: seuls 35% (contre 43% parmi les personnes non handicapées) ne craignent pas du tout pour leur emploi et 26% (contre 42%) estiment qu'elles retrouveraient facilement un poste comparable.

## Participation sociale et mobilité

La loi met également l'accent sur la participation sociale et l'accès aux transports publics. Dans ces deux domaines, les écarts entre personnes handicapées et non handicapées sont tangibles : 53% des personnes handicapées participent à la vie associative contre 65% de non-handicapés, et 10% des

#### Communiqué de presse OFS

personnes handicapées n'accèdent pas du tout ou avec difficulté aux transports publics sans aide contre moins de 1% des personnes non handicapées.

## Personnes handicapées en Suisse

Selon la définition adoptée par l'OFS, environ 865'000 personnes vivant dans un ménage privé peuvent être considérées comme handicapées, dont un peu plus d'un tiers (environ 300'000) se trouve fortement limité dans ses activités. Il faut y ajouter quelques 37'000 personnes vivant en institution pour handicapés et 135'000 personnes vivant en home médicalisé ou pour personnes âgées. Ainsi, en Suisse, un million de personnes vivent avec un problème de santé qui les handicape plus ou moins fortement. Leur part augmente très nettement avec l'âge.

#### **Domaines couverts**

La nouvelle statistique se base principalement sur l'Enquête suisse sur la santé 2007. Elle vise à mesurer l'état et l'avancement de l'égalité pour les personnes handicapées dans la société suisse. Elle propose tout d'abord un aperçu général des personnes handicapées en Suisse (nombre, portait, type de handicap). Elle aborde également la question de l'égalité en comparant systématiquement la situation de vie de ces personnes à celle des personnes non handicapées. Elle couvre les domaines de la formation, de l'activité professionnelle, du niveau de vie, du bien-être individuel et de la participation à la société.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE Service de presse

# Nouvelle statistique de l'égalité pour les personnes handicapées

#### L'égalité pour les personnes handicapées en Suisse

Le principe de l'égalité pour les personnes handicapées est inscrit dans la Constitution fédérale depuis 1999. Depuis 2004, date de son entrée en vigueur, la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (Loi sur l'égalité pour les handicapées, LHand) en fixe le cadre d'application. Le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH) contribue depuis cette même date à asseoir ce principe constitutionnel dans la réalité.

La nouvelle statistique constitue quant à elle un outil fournissant des informations sur le chemin à parcourir et, à terme, sur les progrès accomplis. Elle mesure les différences entre personnes handicapées et non handicapées. Il est toutefois important de garder à l'esprit qu'une différence n'implique pas nécessairement une inégalité au sens de la loi, c'est-à-dire une inégalité de nature discriminatoire découlant de pratiques (individuelles ou institutionnelles) ou d'aménagements sur lesquels la société a prise.

#### Définitions du handicap

On distingue différentes définitions du handicap : des définitions « médicales » (basées sur les atteintes objectives à la santé), des définitions « sociales » (basées sur l'influence négative de l'environnement dans lequel la personne évolue) et des définitions institutionnelles (basées sur la reconnaissance administrative d'un handicap, p.ex. l'octroi d'une rente d'invalidité). Ces définitions ne se recoupent que partiellement : une personne sans bras peut vivre sans limitation si elle dispose d'aménagements adéquats dans son environnement quotidien et elle peut ne pas toucher de rente d'invalidité si elle a un travail qui lui permet de gagner sa vie.

La nouvelles statistique définit les personnes handicapées comme des personnes qui ont un problème de santé durable et qui se disent limitées (fortement ou faiblement) dans les activités de la vie ordinaire. Cette définition est de type « autoévaluée » dans le sens où elle repose sur les déclarations des personnes interviewées et non sur des mesures « objectives » de ce qu'elles sont capables ou non de faire. Elle s'appuie sur l'esprit de la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé éditée par l'OMS, laquelle propose une synthèse entre définition médicale et sociale. Elle s'écarte volontairement de la notion d'invalidité.

#### Bases de données

La nouvelle statistique s'appuie sur des données existantes et non sur une enquête conçue à cet effet. Elle repose principalement sur l'Enquête suisse sur la santé 2007. Selon les sujets, elle fait également appel à d'autres sources, notamment la statistique des établissements médico-sociaux (SOMED) concernant les personnes vivant en institution.

### Une nouvelle statistique encore en construction

Cette nouvelle statistique est en cours de construction. Seule une partie des indicateurs prévus est mise à la disposition du public aujourd'hui. Elle sera complétée dans la première moitié de l'année 2009 à l'aide de nouvelles données. Dans les années à venir, les indicateurs de base seront actualisés régulièrement et complétés par des analyses ponctuelles permettant d'approfondir certains aspects de l'égalité pour les personnes handicapées.

.....

#### Renseignements:

Pascale Gazareth, OFS, Section Santé de la population, tél.: +41 32 71 36953

Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées : Département fédéral de l'intérieur, Secrétariat général, tél. +41 31 322 80 41 <a href="http://www.edi.admin.ch/ebgb/index.html?lang=fr">http://www.edi.admin.ch/ebgb/index.html?lang=fr</a>

Service de presse OFS, tél.: +41 32 71 36013; fax: +41 32 71 36346, e-mail: info@bfs.admin.ch

Commandes de publications : tél. : +41 32 71 36060, fax : +41 32 71 36061

e-mail: order@bfs.admin.ch

Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse <a href="http://www.statistique.admin.ch">http://www.statistique.admin.ch</a> Thèmes > 20 - Situation économique et sociale de la population

Abonnement aux communiqués de presse sous format électronique (pdf) à l'adresse : http://www.news-stat.admin.ch

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.

# T1 Part des personnes handicapées\* dans la population selon l'âge, 2007

Catégories d'âge	Personnes handicapées* en %
15-24 ans	5,3
25-34 ans	8,4
35-44 ans	10,7
45-54 ans	14,9
55-64 ans	18,5
65-74 ans	21,5
75–84 ans	27,3
85-94 ans	40,5
Population totale	14

Personnes vivant en ménage privé

\*Personnes handicapées : personnes qui ont un problème de santé durable et se disent limitées (fortement ou faiblement) dans les activités de la vie ordinaire.

Source : Enquête suisse sur la santé 2007

# T2 Activité professionnelle, 2007

Statut d'activité		Personnes non handicapées
Personnes actives occupées	59,3	79,7
Personnes sans emploi	4,8	4,2
Personnes non actives professionnellement	35,8	16,1

En %, 15-64 ans vivant en ménage privé

\*Personnes handicapées : personnes qui ont un problème de santé durable et se disent limitées (fortement ou faiblement) dans les activités de la vie ordinaire.

Source : Enquête suisse sur la santé 2007

# T3 Qualité de vie au travail, 2007

	Personnes handicapées*	Personnes non handicapées
Satisfait-e au travail (1–4 sur échelle 1–7)	92,8	95,2
Ne craint pas du tout de perdre son emploi	35	43,2
Facile de trouver un poste comparable	26,6	41,5
Aide des collègues: presque toujours	48,1	51,1
Discriminé-e: en raison d'un handicap	4,6	0,5

En %, 15-64 ans actifs occupés vivant en ménage privé

\*Personnes handicapées : personnes qui ont un problème de santé durable et se disent limitées (fortement ou faiblement) dans les activités de la vie ordinaire.

Source : Enquête suisse sur la santé 2007

# T4 Participation aux associations, 2007

	Personnes handicapées*	Personnes non handicapées
Toutes associations	53	65,2
Associations d'entraide	6,3	2,1

En %, 15-64 ans vivant en ménage privé

Source : Enquête suisse sur la santé 2007

# T5 Utilisation des transports publics sans aide, 2007

	Personnes handicapées*	Personnes non handicapées
oui, sans difficulté	89,6	99,5
oui, sans trop de difficulté	4	0,3
oui, mais avec beaucoup de difficulté	2,4	0,1
non	4	0,2

En %, 15-64 ans vivant en ménage privé

Source : Enquête suisse sur la santé 2007

<sup>\*</sup>Personnes handicapées : personnes qui ont un problème de santé durable et se disent limitées (fortement ou faiblement) dans les activités de la vie ordinaire.

<sup>\*</sup>Personnes handicapées : personnes qui ont un problème de santé durable et se disent limitées (fortement ou faiblement) dans les activités de la vie ordinaire.